

COMUNIDADE DOS ESTADOS
DA AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXXIX
Original: Anglais

**SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abuja, 13 -14 décembre 2017

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La soixante-dix-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue les 13 et 14 décembre 2017 dans la salle des congrès de l'hôtel Transcorp Hilton d'Abuja, en République Fédérale du Nigeria.
2. Les Etats membres suivants y ont été représentés :
 - la République du Bénin ;
 - le Burkina Faso ;
 - la République de Cabo Verde ;
 - la République de Côte d'Ivoire ;
 - la République de La Gambie ;
 - la République du Ghana ;
 - la République de Guinée ;
 - la République de Guinée Bissau ;
 - la République du Liberia ;
 - la République du Mali ;
 - la République du Niger ;
 - la République Fédérale du Nigeria ;
 - la République du Sénégal ;
 - la République de Sierra Leone ;
 - République Togolaise.
3. Les Institutions et Agences spécialisées ci-après de la CEDEAO, y ont également été représentées :
 - la Commission ;
 - le Parlement ;
 - la Cour de Justice communautaire ;
 - la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
 - l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
 - le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - le Bureau du Contrôleur financier ;
 - l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
 - l'Agence Monétaire d'Afrique de l'Ouest (AMAO)
 - l'Institut Monétaire d'Afrique de l'Ouest (IMAO) ;
 - Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africains (EEEOA).

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a également été représentée à cette réunion.
4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport..

POINT A: Séance d'ouverture (Discours – Président du Conseil & Président de la Commission de la CEDEAO

5. Dans son discours d'ouverture, S.E. Prof. Robert Dussey, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise, Président du Conseil des Ministres, après avoir exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président et Commandant-en-chef des Forces armées de la République Fédérale du Nigéria, au Gouvernement et au peuple nigériens pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux différentes délégations, a félicité le Comité de l'Administration et des Finances, le Conseil de Médiation et de Sécurité, ainsi que le Président de la Commission pour le travail abattu.
6. Après avoir rappelé les priorités de la Communauté depuis la 78^{ème} session ordinaire qui s'était tenue les 1^{er} et 2 juin 2017 à Monrovia, Prof. Robert Dussey a noté une baisse du niveau des recettes ces dernières années et a appelé l'ensemble des Etats Membres à plus de responsabilité et de rationalisation en vue d'atteindre les objectifs de développement de la « Vision 2020 » de la CEDEAO.
7. Déplorant le faible niveau du taux d'intégration après plus de 40 ans d'existence de la CEDEAO, il a invité les Etats Membres à tenir le cap de la mise en œuvre effective des programmes relatifs à la performance économique de la région et à avancer dans l'unité. Il a enfin indiqué que de nombreux sujets touchant les domaines sensibles et prioritaires de la Communauté à travers des rapports et memoranda sont à l'ordre du jour de la réunion du Conseil, avant de déclarer ouverts les travaux de la 79^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.
8. Prenant à son tour la parole, Son Excellence Monsieur Marcel A. de Souza, Président de la Commission de la CEDEAO, après avoir remercié les délégations pour leur participation à cette session et tous ceux qui ont contribué à sa tenue effective, a exprimé sa gratitude à S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigéria pour toutes les commodités offertes pour faciliter la tenue des réunions statutaires.
9. Après avoir indiqué que la Commission de la CEDEAO a poursuivi, au cours de l'année 2017, la mise en œuvre des mesures de maîtrise des charges et de réduction des dépenses, qui ont été étendues à toutes les Institutions Spécialisées, il a souligné que le non-paiement ou le retard dans le reversement des prélèvements communautaires continue d'être un défi majeur, et a exhorté les Etats membres à respecter leurs engagements.
10. Evoquant l'attractivité de l'Organisation, le Président de la Commission a souligné le caractère impérieux de la mise en œuvre des Protocoles et des textes communautaires pertinents relatifs aux principaux projets communautaires dont la réalisation requiert un environnement paisible, sécurisé et stable. Il a ajouté que notre sous-région fait face à des défis tels le terrorisme, les crises politiques internes, etc, qui ont amené à réorienter une bonne partie des ressources de la

Communauté affectées au programme de développement à la résolution de ces crises. Il a ainsi invité les Etats membres à en prendre conscience afin de déterminer par la concertation les actions idoines à mettre en œuvre pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité de la sous-région.

11. Après avoir assuré les Etats membres de l'engagement collectif et de la détermination de toute la Commission à faire aboutir la réforme institutionnelle dans les plus brefs délais possibles, M. de SOUZA a exprimé sa conviction pour la construction de la 16^{ème} économie au sein d'une CEDEAO forte et prospère au service du mieux-être des populations, avant d'adresser ses sincères remerciements aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux autres Organisations pour leur présence constante aux côtés de la CEDEAO.

- Election du Bureau

12. Le Bureau suivant a été élu :

- Présidence - République Togolaise
- Rapporteurs - République du Cabo Verde
République de la Gambie
République du Mali.

- Adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail

13. L'ordre du jour ci-après a été adopté, après amendements.

A. **OUVERTURE**

- Discours d'ouverture du Président du Conseil, S.E. Prof. Robert DUSSEY, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine de la République Togolaise
- Allocution du Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Marcel Alain de Souza
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du jour et de Programme de travail

POINTS POUR DECISION

- B. Présentation et examen du Rapport annuel 2017 de la CEDEAO
- C. Présentation et examen du Mémoire sur l'état d'avancement des tâches assignées par la 78^e session ordinaire du Conseil des Ministres
- D. Présentation sur la situation financière de la Communauté
- E. Présentation et examen du Rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier
- F. Présentation et examen du Rapport final de la 22^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances

- Présentation de l'avis du Parlement de la CEDEAO sur le Budget 2018 de la Communauté
- G. Point sur les propositions d'attribution des postes statutaires à la CEDEAO
- H. Examen et adoption du projet d'Ordre du jour de la 52^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

POINTS POUR APPROBATION

- I. Présentation et examen du Rapport de la réunion des Ministres en charge du Genre de la CEDEAO
- a) Présentation et examen du Cadre stratégique visant à renforcer les systèmes nationaux de protection de l'Enfant afin de prévenir et de s'attaquer à l'exploitation, à la violence et aux abus à l'encontre des enfants en Afrique de l'Ouest
 - b) Présentation et examen du Plan d'Action 2018-2022 portant sur la Traite des personnes
 - c) Présentation sur les Déclarations du Forum des Premières Dames des pays membres de la CEDEAO, édition 2017
- J. Présentation et examen du Rapport de la réunion des Ministres de l'Education de la CEDEAO relatif à l'harmonisation et à la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats
- K. Présentation et examen d'un Mémoire sur le rapport de la 15^{ème} réunion des Ministres de la CEDEAO en charge des Télécommunications et des TIC
- L. Présentation et examen d'un Mémoire sur la résiliation du Contrat relatif au Logiciel d'Analyse et de Traitement des Déclarations d'Opérations suspectes en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
- M. Présentation et examen du rapport des Ministres de l'Industrie
- Projet de Règlement portant adoption des nouvelles normes harmonisées de la CEDEAO 'ECOSTAND' par les organisations nationales de normalisation
- N. Présentation et examen du Rapport 2016 de la réunion du Conseil de Convergence
- O. Présentation et examen du Rapport de la Task Force présidentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO
- P. Présentation et examen du Rapport de la réunion des Ministres des Finances relative à l'adoption du Code des Douanes de la CEDEAO et des Directives sur les Réformes Fiscales
- Mémoire sur le Code des Douanes de la CEDEAO

- Mémoire sur le projet de Directives des Réformes fiscales.

Q. Présentation et examen du rapport final de la 31ème réunion du Comité d'audit de la CEDEAO

R. Présentation du rapport du Conseil judiciaire de la CEDEAO

POINTS POUR INFORMATION

S. Mémoire sur la création d'une station de radio de la CEDEAO : Transfert à la CEDEAO de la station de radio de la Mission des Nations unies au Liberia (MINUL)

T. Point sur le projet de Réforme institutionnelle

U. Point sur la mise en œuvre de la Politique industrielle commune de la CEDEAO

V. Point sur l'organisation d'une Table ronde pour le financement du Programme communautaire de développement

W. Mémoire sur la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO

X. Divers

- Demandes d'appui à des candidatures de ressortissants de pays membres à des postes internationaux.

Y. Adoption du Rapport

Z. Cérémonie de clôture.

RESULTATS DES TRAVAUX

Point B: Présentation et examen du Rapport annuel 2017 de la CEDEAO

14. Le rapport annuel 2017 du Président de la Commission de la CEDEAO présente un bilan complet de l'état d'avancement des programmes de travail de la Commission et des autres institutions communautaires au cours de l'année 2017. Il donne également les résultats de l'analyse des récents développements socio-économiques dans l'espace de la CEDEAO et dans l'environnement économique et financier international, ainsi que des perspectives pour l'année 2018.

15. **En ce qui concerne l'environnement économique mondial**, la croissance du PIB réel devrait être de 3,6% en 2017 contre 3,2% en 2016, principalement en

raison du rebond de l'investissement, du commerce et de la production dans les économies avancées et en Chine.

16. En Afrique, la reprise de la croissance réelle devrait passer de 1,48% en 2016 à 3,1% en 2017 et 3,3% en 2018, essentiellement grâce au redressement des prix mondiaux de certaines matières premières et de l'atténuation de la sécheresse en Afrique de l'Ouest et de l'Est à l'exception du Cap vert qui a connu cette année la pire sécheresse depuis une vingtaine d'années. En Afrique occidentale, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 2,1% pour 2017, contre 0,2% l'année précédente, principalement en raison de la reprise prévue des prix des principaux produits exportés par les États membres de la CEDEAO, ainsi que de l'amélioration de la sécurité dans les zones de production pétrolière.

17. **S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail communautaire**, le rapport révèle que des progrès considérables ont été accomplis dans la perspective d'une meilleure intégration économique et monétaire, de la consolidation du marché commun, du renforcement de la visibilité des acquis démocratiques de la CEDEAO, ainsi que dans la consolidation de la paix et de la sécurité.

18. **Concernant la sécurité régionale**, le rapport souligne les défis persistants dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier les menaces terroristes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au nord du Nigeria et la menace à la sécurité maritime régionale dans le Golfe de Guinée. Lors des élections, la Commission a envoyé (i) une mission d'observation législative en Gambie du 1er au 8 avril 2017, (ii) une mission pré-électorale à Monrovia du 16 au 19 juillet 2017 et (iii) une mission à long terme du 16 septembre 2017 pour évaluer les diverses activités menant à la tenue des élections présidentielles et législatives au Libéria le 10 octobre 2017.

19. **Sur l'intégration monétaire**, il y a eu des avancées remarquables en matière d'intégration économique et monétaire, à la suite des décisions prises lors de la 4^{ème} réunion du Groupe de Travail Présidentiel sur la CEDEAO sur le programme de la monnaie unique s'est tenue le 24 octobre 2017. Le 1er novembre 2017, une réunion de suivi a également été organisée entre le Président de la Commission de la CEDEAO et les Gouverneurs des Banques Centrales d'Afrique de l'Ouest à la Commission de la CEDEAO, à l'issue de laquelle des recommandations essentielles ont été formulées pour accélérer la mise en œuvre du Programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

20. **En ce qui concerne la consolidation de l'union douanière et la libre circulation des biens et des personnes**, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des activités relatives à l'application du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO par tous les États membres de la région. En outre, le Groupe de travail sur le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLEC) de la CEDEAO a effectué des missions de plaidoyer dans treize États membres, ce qui a permis de les

sensibiliser sur les dispositions du protocole sur la libre circulation des produits provenant de la CEDEAO. Dans le domaine de la libre circulation, la Commission a préparé une feuille de route pour le déploiement de la carte d'identité biométrique nationale ainsi que des projets de manuels sur la libre circulation et la gestion des frontières de la CEDEAO. La Commission a également condamné fermement les crimes odieux commis contre les migrants africains en Libye et a initié des contacts avec l'Union africaine sur la question du rapatriement des migrants concernés vers leurs pays d'origine.

21. **S'agissant des négociations commerciales**, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de la signature de l'APE par tous les États membres, ce qui s'est traduit par un engagement de la Gambie et de la Mauritanie à signer ledit accord. En ce qui concerne le programme de développement communautaire, la Commission a mis en œuvre des activités axées sur l'organisation de la table ronde des donateurs prévue les 25 et 26 janvier 2018 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
22. **Sur le développement des infrastructures**, la Commission a fait des progrès dans la mise en œuvre du programme régional de facilitation du transport routier et du transit de la CEDEAO et dans la réalisation d'études de faisabilité sur les projets de construction des corridors Abidjan-Lagos et Abidjan-Dakar. Des activités ont également été entreprises dans le domaine du transport aérien et de l'énergie, portant principalement sur la validation du rapport final de l'étude sur l'élaboration d'un schéma directeur pour l'électrification rurale et périurbaine en Afrique de l'Ouest, ainsi que la mise en œuvre des projets d'interconnexion des États membres, de même que le programme d'électrification d'urgence en Gambie, au Mali et en Sierra Leone. La Commission a aussi exhorté les Partenaires impliqués à tout mettre en œuvre pour que le projet Sealink avance et soit réalisé intégralement.
23. **Pour ce qui est du développement industriel, de la promotion du secteur privé et du développement humain**, la Commission a mené des activités dans le cadre de la Politique d'Assurance-Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL), du Programme d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO (ECOSHAM) et du Programme d'Intégration du Marché de Capitaux de la CEDEAO (WACMIP).
24. **En ce qui concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'environnement**, la Commission a poursuivi la mise en œuvre et le suivi de 24 projets de terrain novateurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle menés par divers acteurs du développement, dans les États membres. Des efforts importants ont également été déployés pour constituer une réserve alimentaire régionale et mettre en place des programmes de secours de la CEDEAO. En matière d'environnement, la Commission, avec le soutien de la coopération suédoise, a renforcé les capacités des États membres à accéder au financement mondial pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
25. **S'agissant de l'éducation, de la science et de la technologie**, la Commission est restée concentrée sur le développement du capital humain de la

région à travers l'harmonisation des politiques et stratégies nationales visant à encourager la mobilité des jeunes, le partage d'expériences scientifiques dans le domaine de la biotechnologie, l'aéronautique et la culture de la paix, ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent. La Commission a également mis en œuvre des activités dans le cadre du Programme de Mobilité académique Nnamdi Azikiwe de la CEDEAO.

26. **Dans le domaine humanitaire et social**, la Commission a apporté une réponse humanitaire à la catastrophe survenue en Sierra Leone. Elle a organisé en octobre 2017, à Niamey, le premier forum des femmes de la CEDEAO consacré à l'éradication de la fistule obstétricale et à la protection des enfants en Afrique de l'Ouest.

27. **En ce qui concerne les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication (TIC)**, un projet de Règlement a été validé par les Ministres des TIC de la CEDEAO le 6 octobre 2017, établissant un cadre juridique et tarifaire harmonisé pour l'itinérance des données sur les réseaux de communication mobile au sein de l'espace de la CEDEAO. La Commission a également commencé à mobiliser les ressources nécessaires au lancement d'une station de radiodiffusion de la CEDEAO d'ici février 2018.

28. **Sur la coopération internationale et les questions institutionnelles**, dix-huit (18) nouveaux ambassadeurs ont été accrédités auprès de la CEDEAO et un accord d'association entre la CEDEAO et la République Islamique de Mauritanie a été signé le 5 mai 2017. La Commission a également entrepris une étude d'impact sur le projet d'adhésion du Maroc et signé un protocole d'accord avec le gouvernement tunisien pour la mise en place d'un cadre de coopération et d'une plateforme de dialogue entre la CEDEAO et la Tunisie.

29. **En ce qui concerne les autres institutions de la CEDEAO**, le rapport met en lumière les activités menées par chacune d'entre elles au cours de la période considérée. Il s'agit notamment des activités parlementaires et judiciaires, des initiatives sanitaires, de la lutte contre le blanchiment d'argent et la mobilisation de ressources financières pour le développement de la communauté.

30. **En conclusion**, le rapport a mis en exergue les principaux défis et perspectives du processus d'intégration régionale et contient les recommandations saillantes axées sur la consolidation de la paix, la bonne gouvernance politique et économique, le renforcement des efforts d'intégration économique et monétaire et le respect par les États membres des obligations relatives au prélèvement communautaire et à la ratification des protocoles et conventions en instance de la CEDEAO.

31. Le Conseil a félicité le Président de la Commission pour la qualité du rapport annuel qu'il a présenté et qui couvre un large éventail d'activités sectorielles au sein de la Communauté.

32. A l'issue des délibérations qui ont suivi, le Conseil a convenu de ce qui suit:
- a. La nécessité pour tous les États membres de commencer rapidement la délivrance des cartes d'identité biométriques et pour la Commission de fournir une assistance technique à cet effet, et d'adopter les mesures d'accompagnement en vue de la réalisation du projet ;
 - b. Les États membres devraient réaffirmer leur engagement en faveur de la création d'une région sans frontières, tandis que la Commission est invitée à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place diligente des postes juxtaposés aux frontières. La Commission devrait également envisager la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres partenaires pour mener à bien le projet de postes de contrôle frontalier juxtaposé, si nécessaire ;
 - c. Le Conseil a exprimé sa grande préoccupation par rapport aux migrants africains dans les Centres de rétention en Italie et en Espagne et demande à la Commission d'entreprendre les démarches pour une gestion responsable de la situation.
 - d. En ce qui concerne le rapport sur l'état des lieux des travaux sur le Tarif Extérieur Commun, le Conseil a noté la nécessité de réunions conjointes régulières entre la CEDEAO et l'UEMOA dans le but de faire avancer la réalisation d'une union douanière ;
 - e. Le Conseil s'est félicité des rapports présentés par les États membres sur la situation de leurs paiements au titre du prélèvement communautaire, ainsi que la négociation et la signature de protocoles d'accord pour le règlement des arriérés de contributions en suspens ; et
 - f. D'autre part, le Conseil s'est également réjoui de l'intention exprimée par la Commission de veiller à atteindre un ratio de 65/35 entre les dépenses de programmes et les charges administratives dans le contexte de la réforme institutionnelle.

Point C : Présentation et examen du Mémoire sur l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la 78^e session ordinaire du Conseil des Ministres

33. La Commission a présenté un rapport sur l'état de mise en œuvre des tâches confiées aux institutions communautaires par la soixante-dix-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue en juin 2017 à Monrovia, au Libéria.

34. Le Conseil a félicité la Commission pour la qualité du rapport présenté et lui a demandé de veiller à la réalisation des tâches en suspens.

Point D: Présentation de la situation financière de la Communauté

35. La Commission a présenté un compte rendu de la situation financière de la Communauté. Elle a rappelé à ce sujet qu'environ 70 % des ressources communautaires proviennent du prélèvement communautaire, qui demeure la principale source de revenus. Au 30 septembre 2017, le montant des recouvrements au titre du prélèvement communautaire se chiffrait à 55,4 millions UC, soit un déficit de 57,5% par rapport aux prévisions de 130,3 millions d'UC.

36. D'autre part, il a été souligné qu'au 30 septembre, la Communauté avait enregistré un montant de 110.07 millions d'UC au titre des recettes provenant de toutes les sources, soit 41% des prévisions annuelles de 267,94 millions d'UC. Sur les recettes totales, la somme de 73,9 millions d'UC avait été affectée aux institutions communautaires et à d'autres catégories de dépenses, au 30 septembre 2017.

37. Il a été indiqué dans le document présenté, que la Commission avait entamé la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts, dans l'objectif de redresser le déséquilibre fiscal qui remonte à avril 2016.

38. Les difficultés rencontrées et les conclusions retenues se présentent comme suit :

- a) Les institutions communautaires poursuivent la mise en œuvre des programmes et projets destinés à favoriser l'intégration régionale et économique, malgré les innombrables défis rencontrés ;
- b) L'exécution du budget communautaire de l'exercice 2017 a souffert du niveau insuffisant des recouvrements au titre des produits du prélèvement communautaire et du non-paiement des arriérés par les États membres. Le faible niveau des financements provenant des donateurs a également constitué un facteur majeur ;
- c) Des mesures de maîtrise des coûts et de rationalisation des dépenses ont été prises pour assurer la mise en œuvre des activités et programmes essentiels relatifs à l'intégration, au développement, à la paix et à la sécurité, au niveau communautaire ;
- d) Des mécanismes de contrôle financier et budgétaire ont été utilisés pour s'assurer que la Communauté bénéficie d'un meilleur rapport qualité-prix sur l'ensemble de ses dépenses ;
- e) Les plans d'activités trimestriels des programmes ont servi d'outils de planification de la gestion et de guides pour les prévisions de flux de trésorerie et la mise en œuvre des programmes ;
- f) Un processus d'arbitrage budgétaire a été appliqué pour assurer la conformité avec les piliers stratégiques de la CEDEAO et l'établissement des priorités entre les programmes et activités ;
- g) le système ECOLink est un outil essentiel pour la gestion efficace et efficiente des ressources communautaires ;
- h) Tous les États membres ont été exhortés à veiller à l'application pleine et sans condition des dispositions du Protocole relatif au prélèvement communautaire, notamment en ce qui concerne la base d'imposition, la collecte et le reversement des produits du prélèvement ;

- i) Les États membres concernés ont été invités à s'acquitter sans délai de leurs arriérés, au titre des contributions et du prélèvement communautaire ;
- j) Les institutions communautaires doivent intensifier les efforts visant à obtenir des partenaires au développement un financement des programmes essentiels à impact élevé, exigeant des dépenses considérables (déploiement de troupes, initiatives en matière de santé publique, etc.) ;
- k) Une étude est en cours pour explorer d'autres mécanismes de financement des activités, en dehors du prélèvement communautaire.

39. Le Conseil a félicité la Commission pour la qualité du rapport présenté et a adopté les recommandations qu'il contient.

Point E: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier

40. Le rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier a été présenté au Conseil des Ministres pour adoption. Ce rapport porte sur la situation budgétaire, financière et administrative des institutions de la Communauté pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Il en ressort que la 77^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres a approuvé un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 267,9m d'UC (\$378m) pour l'exécution du programme d'intégration régionale en 2017. A mi-parcours, il a été mobilisé au total 75,6m d'UC, soit 28% des recettes budgétisées et 65,8m d'UC ont été décaissés pour les activités administratives et programmatiques. Le mécanisme du prélèvement communautaire demeure la principale source de revenus de la CEDEAO, mais il n'a cessé de décliner au fil des dernières années. Les entrées de cette source majeure représentent 35% des prévisions annuelles, ce qui se traduit par un taux de mobilisation budgétaire globale faible de 28%. Le taux de mise en œuvre des programmes a été de 23% alors que les dépenses administratives ont consommé 32% du budget pour la même période. Dans l'ensemble, le budget dépenses approuvé a été exécuté à 25% pendant la première moitié de l'année.

41. Le Contrôleur financier a noté que, alors que la plupart des Etats Membres sont à jour dans les obligations du prélèvement communautaire, quelques-uns continuent d'être régulièrement en retard de paiement. Ceci fragilise encore plus la situation financière de la Communauté du fait que le volume global des ressources ne cesse de baisser. En outre, les arriérés de contribution qui sont les obligations impayées dues avant l'introduction du régime de prélèvement communautaire demeurent largement non honorés par quelques états-membres malgré le progrès notable de certains alors que d'autres ont intégralement apuré leurs dettes à cet égard.

42. Il est indiqué dans le rapport que l'effectif du personnel s'établit à 1.118 employés, soit une augmentation nette de 12 employés par rapport au chiffre enregistré à la fin décembre 2016. Le personnel est composé de 25 fonctionnaires statutaires, (2 ont été suspendus au moment de la préparation du rapport, mais ils ont été remplacés depuis), 51 directeurs, 476 agents professionnels des catégories P1-P6 et 566 agents des services généraux. Le ratio homme-femme est de 75:25. Tous les Etats-membres sont représentés au sein du personnel mais dans des proportions variées.

43. Le Contrôleur financier a signalé que plusieurs défis opérationnels et administratifs se sont posés pendant la mise en œuvre des programmes et activités approuvés et les plus significatifs ont été soumis à l'attention du Conseil. La

Communauté a évolué vers une plate-forme électronique de comptabilité et de gestion (ECOLink) en 2015. Alors que celle-ci enregistre des succès remarquables, il est nécessaire de l'affiner pour pouvoir exploiter tout le potentiel des nombreux avantages de ce logiciel.

44. Des cas d'indélicatesse financière ont été révélés dans certaines parties de la structure de la CEDEAO, mettant à nu un grave dysfonctionnement des mécanismes de contrôle interne. Il est impératif d'insuffler une nouvelle dynamique dans les mécanismes de contrôle interne en attendant la mise en œuvre des réformes institutionnelles afin d'atténuer les risques auxquels les ressources communautaires sont exposées. La Commission est aussi exposée à des risques juridiques potentiels élevés du fait de sa faible représentation ou non-représentation dans les affaires judiciaires engagées contre elle.

45. En conclusion, sur la base de rencontres dans l'exercice de ses fonctions, le bureau du Contrôleur financier a proposé un certain nombre de recommandations à l'examen et à l'adoption du Conseil. Ces recommandations pourraient améliorer significativement l'efficacité financière et administrative de l'Institution.

- a) Le Conseil doit donner des directives claires sur la portée de l'autorité du Président en exercice à tout moment spécifiquement sur les questions qui peuvent être approuvées en son nom hors session et ce qui est uniquement réservé à l'examen du *Conseil en session*.
- b) Le Conseil est invité à délibérer et guider le Contrôleur financier sur la voie à suivre en ce qui concerne les dérogations en conflit avec les règles existantes.
- c) Au vu de la situation financière plutôt fragile de la Communauté, le Conseil est exhorté à intimer aux Chefs d'institutions en général et au leadership du Parlement, en particulier, de faire preuve de prudence dans la gestion des ressources communautaires particulièrement en ce qui concerne la taille des délégations pendant les voyages officiels.
- d) Le Conseil est prié de demander au Management d'ordonner des investigations immédiates dans l'administration financière des Agences qui continuent d'effectuer des paiements sans l'approbation du Contrôleur financier comme stipulé par les règles financières. Plus important encore, là où il est prouvé que des agents ont délibérément ignoré les règles financières approuvées par le Conseil, ils doivent être sanctionnés pour inculquer le besoin de discipline financière dans toutes les facettes de l'effort d'intégration.
- e) Le Conseil est prié d'instruire le Management d'instituer une enquête administrative pour établir les causes du passif éventuel de 170m de naira (\$472,000) contre la CEDEAO résultant d'un contrat entre la Commission et Vision Kam Jay Nig. Ltd. Ceci aiderait à éviter la récurrence de tels fardeaux sur la Communauté.
- f) Le Conseil est prié d'instruire le Management de conduire un audit judiciaire des nombreux cas d'adoption d'enfants et autres malversations associées à l'administration des indemnités de scolarité à travers toutes les institutions. Les coupables avérés doivent être sanctionnés de manière appropriée pour servir d'exemple par rapport aux abus liés à cet avantage et bien d'autres.

- g) Le Conseil est prié d'instruire le Management de remédier promptement au problème de coûts exorbitants des factures d'électricité et de conclure rapidement les arrangements en cours avec la Compagnie nationale nigériane des pétroles (NNPC) pour un approvisionnement direct de produits pétroliers de qualité plus fiable et à moindres coûts pour l'organisation.
- h) Le Management doit revenir au seuil des biens fixé tel qu'approuvé par le Conseil et contenu dans le Manuel des procédures comptables, ou d'engager les consultations et processus appropriés pour un amendement.
- i) Le Management doit conduire une évaluation indépendante de l'infrastructure TI et des besoins en capacités du CIC pour protéger adéquatement les plateformes, bases de données d'ECOLink et tous les investissements TI communautaires.
- j) Le Conseil est prié d'ordonner une revue indépendante de tous les modules de la phase 1 d'ECOLink pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu en offrant les avantages souhaités à hauteur des ressources financières colossales qui y ont été englouties jusqu'à présent.
- k) Il est demandé au Conseil d'instruire la Commission de se conformer immédiatement aux obligations de suivi et supervision des contrats imposées par l'Article 80 du Code des marchés afin de garantir une livraison et exécution satisfaisantes des biens et services contractés avec les ressources communautaires.
- l) Le Management doit instituer une étude pour harmoniser les conditions de service, la portée de l'autorité et les termes d'engagement pour tous les bureaux, agences et centres de la CEDEAO et les aligner sur les cadres de rémunération existants. Ceci pour rectifier les distorsions actuelles à cet égard.
- m) Le Management doit immédiatement réorganiser les structures de contrôle après-paiement afin de veiller à ce que les mesures préventives nécessaires deviennent opérationnelles pour protéger les biens et ressources financières communautaires.
- n) Le Management doit intensifier les efforts de mobilisation du prélèvement communautaire en engageant plus régulièrement sur le terrain l'équipe technique dédiée et en la soutenant avec un plaidoyer occasionnel de haut niveau avec les gouvernements des Etats-membres concernés.
- o) La nomination de représentants spéciaux/ permanents/ résidents a continué de se faire sans limite définie de mandat. Le Conseil est exhorté à fixer une limite de mandat pour ce type de nominations.
- p) S'agissant de la découverte de cas de fraude, de détournement de fonds et des pratiques de mauvaise gestion constatées à l'ARREC, le Conseil est invité à charger le Management de poursuivre cette affaire jusqu'à sa conclusion logique. Le Management devra également recourir à toutes les voies légales afin de récupérer ces ressources communautaires volées. Enfin, des sanctions sévères devront être imposées à l'encontre de toute personne impliquée dans de ce genre de malversations.

- q) Avec effet immédiat, tout poste de responsable chargé des finances et de l'administration doit être confié uniquement à des professionnels disposant des qualifications et compétences requises en comptabilité et en finances.
- r) Le management devrait améliorer l'efficacité opérationnelle, les contrôles internes et la bonne gestion financière globale, en détachant sans tarder, les responsabilités de gestion administrative et financière de l'ARREC du Conseil de Régulation dont les tâches se limiteraient désormais à ses domaines de compétences techniques de régulation de l'électricité. Cela permettrait de désigner les professionnels qu'il faut dans leurs domaines spécifiques de compétences.
- s) Le management devrait définir des directives claires régissant le recrutement d'employés contractuels, car de telles dispositions ne sont pas prévues dans le Règlement du Personnel en vigueur. Il devra également veiller à la bonne application de ces directives dans l'ensemble des institutions.

46. Le Conseil a procédé à des échanges de vues sur le rapport du Contrôleur financier. Il a exprimé sa vive préoccupation face à l'ampleur des malversations mises au jour dans certaines des Institutions en ce qui concerne les transactions financières et au non-respect des procédures établies, faisant ainsi subir à la Communauté des pertes de ressources considérables.

47. Le Conseil a insisté sur la nécessité d'un équilibre du genre dans le cadre des recrutements, compte tenu de la faible représentation des femmes au sein de l'ensemble des institutions de la CEDEAO.

48. Le Conseil a adopté les recommandations contenues dans le rapport à l'exception de celles relatives au Parlement. Pour l'examen des questions spécifiques au Parlement, le Conseil constitué en son sein un comité ad hoc comprenant les représentants du Ghana, du Mali, du Niger, de la Guinée Bissau et du Togo.

49. Le Conseil a demandé que les mesures entreprises pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Contrôleur financier fassent l'objet d'un compte rendu à sa prochaine session de 2018.

Point F: Présentation et Examen du Rapport final de la 22^{ème} Réunion du Comité d'Administration et des Finances (CAF)

50. Le rapport final de la 22^{ème} réunion du Comité d'Administration et des Finances a été présenté par le Président dudit Comité, l'Ambassadeur Kadangha Bariki Edawé Limbiyé. Il portait essentiellement sur les points suivants :

- ❖ Etat d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté
- ❖ Présentation de la situation financière de la Communauté

- ❖ Rapport de Suivi et Évaluation sur la mise en œuvre des Programmes des Institutions de la Communauté pour la période allant de Janvier à Septembre 2017
- ❖ Mémoire relatif à la mise en œuvre du Programme des Volontaires de la CEDEAO et à la Validation des Indemnités en faveur des Volontaires de la CEDEAO
- ❖ Discussions sur l'Initiative d'autonomisation des jeunes de la CEDEAO
- ❖ Mémoire sur la mise en œuvre du Programme de la CEDEAO sur la Lutte contre l'Extrémisme violent au Nigeria, au Niger et au Mali
- ❖ Budget consolidé des Institutions de la CEDEAO pour l'exercice 2018
- ❖ Rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier
- ❖ Divers

51. Le Conseil a félicité le Comité de l'Administration et des Finances pour la qualité du rapport présenté, puis a adopté les recommandations y figurant.

52. Le Conseil a pris note de la recommandation formulée par le CAF pour qu'il soit prévu une dotation budgétaire de trois mois pour les fonctionnaires statutaires, compte tenu de l'expiration de leur mandat. Il a convenu d'allouer, si nécessaire, une dotation complémentaire au cas où la période de recrutement devait se prolonger. Le Conseil a également convenu de l'organisation d'une session extraordinaire du CAF en janvier 2018 sur l'organigramme de la Commission, sur la base de la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernement de réduire le nombre de statutaires.

53. Le Conseil a noté que pour la première fois et conformément aux dispositions de l'Acte additionnel de 2016, le Parlement de la Communauté a approuvé avec de légers amendements, le Budget de la Communauté durant sa session parlementaire qui s'est tenue en Novembre 2017.

54. Enfin, le Conseil a approuvé le Budget 2018 des Institutions de la Communauté s'élevant à la somme de 227.008.735 UC comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 1 : RESUME DU PROJET DE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE, EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Prélèvement communautaire	175 903 368,86	175 903 368,86	0,00	0%
Réserves	0,00	0,00	0	0%
Arriérés de prélèvement communautaire	64 078 725,44	64 078 725,44	0	0%
Arriérés de contribution	3 000 000,00	3 000 000,00	0	0%
Autres recettes	137 500,00	137 500,00	0	0%
Financement extérieur	41 790 207,17	41 790 207,17	0	0%
TOTAL	284 909 801,47	284 909 801,47	0,00	0,00%

TABLEAU 2 : RESUME DU BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE,
EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Institutions de la Communauté	225 038 591,00	227 008 735,00	1 970 144	1%
Obligations statutaires	12 018 521,98	12 018 521,98	0	0%
Programmes spéciaux dans les Etats membres	16 505 344,38	14 535 200,38	-1 970 144	-12%
Paix & Sécurité	31 347 344,11	31 347 344,11	0	0%
TOTAL	284 909 801,47	284 909 801,47	0	0%

TABLEAU 3 : RESUME DU PROJET DE BUDGET DES DEPENSES DES INSTITUTIONS, EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Commission de la CEDEAO	132 676 140,00	134 646 284,00	1 970 144,00	1%
Parlement de la CEDEAO	18 776 624,00	18 776 624,00	0,00	0.0%
Cour de Justice de la Communauté	16 383 903,00	16 383 903,00	0	0%
Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	47 170 562,00	47 170 562,00	0	0%
Groupe Intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)	10 031 362,00	10 031 362,00	0	0%
TOTAL	225 038 591,00	227 008 735,00	1 970 144,00	0,88%

TABLEAU 4: RÉSUMÉ DU BUDGET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018 AU TITRE DES OBLIGATIONS STATUTAIRES

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Président en Exercice de la Conférence (0,5% du Prélèvement communautaire des États membres)	19.327,74	19.327,74	0,00	0%
Président en Exercice de la Conférence (UC 1.200.000)	1.200.000	1.200.000,00	0,00	0%
Bureau national de la CEDEAO (4,5% du Prélèvement communautaire)	10.799.194.24	10.799.194,24	0,00	0%
TOTAL	12.018.521,98	12.018.521,98	0,00	0%

TABLEAU 5 : RÉSUMÉ DU BUDGET DES DÉPENSES 2018 AU TITRE DES PROGRAMMES SPÉCIAUX OU INTERVENTIONS SPÉCIALES DANS LES ÉTATS MEMBRES

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UA	UA	AMOUNT	%
Alimentation électrique d'urgence	5.500.000,00	5.500.000,00	0	0%
Fonds de Bonification de Taux d'intérêt de la BIDC (IRSF)	2.210.175,94	2.210.175,94	0	0%
Fonds de solidarité de la CEDEAO	8.795.168,44	6.825.024,44	-1.970.144	-22%
TOTAL	16.505.344,38	14.535.200,38	-1.970.144,00	-12%

TABLEAU 6 : RÉSUMÉ DU BUDGET DE DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018 BUDGET DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Fonds pour la Paix	8.795.168,44	8.795.168,44	0	0%
ECOMIB	13.288.042,67	13.288.042,67	0	0%
ECOMIG	9.264.133,00	9.264.133,00	0	0%
TOTAL	31.347.344,11	31.347.344,11	0,00	0%

Les ratios du projet de budget 2018 des institutions de la Communauté sont les suivants :

Coûts administratifs - **38,1%**
 Coûts des Programmes - **61,9%**

	PROGRAMME	ADMINISTRATIF	TOTAL
Commission CEDEAO	79 813 104,49	54 833 179,51	134 646 284,00
Parlement CEDEAO	10 191 557,00	8 585 067,00	18 776 624,00
Cour de Justice communautaire	1 294 930,00	15 088 973,00	16 383 903,00
Organisation oust-africaine de la Santé (OOAS)	41 732 009,00	5 438 553,00	47 170 562,00
Groupe intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'argent (GIABA)	7 377 590,21	2 653 771,79	10 031 362,00
TOTAL	140 409 190,70	86 599 544,30	227 008 735,00
%	61,9%	38,1%	

Point G: Point sur l'attribution des postes statutaires à la CEDEAO

55. Faisant le point sur le processus d'attribution des postes statutaires, la Commission, après avoir rappelé la décision de réduction des postes statutaires au sein de la Communauté de 27 à 18, a indiqué que le Conseil des Ministres n'a pu

aboutir à un consensus sur le sujet, lors de sa session extraordinaire qui s'était tenue à Addis-Abeba le 2 juillet 2017 et a référé la question à la Conférence.

56. La Commission a ensuite précisé que la question n'était plus de son ressort et que le Président en exercice de la Conférence s'en était saisie en vue de procéder aux consultations avec ses pairs. Ainsi, la question est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, dans le cadre de son huis clos intégral.

57. Le Conseil a pris note de cette information.

Point H: Examen et Adoption du Projet d'Ordre du Jour de la 52^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

58. La Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; il a été adopté après examen et amendements.

POINTS POUR APPROBATION

Point I: Présentation et Examen du Rapport des Ministres du Genre de la CEDEAO;

D. Présentation et examen du Cadre stratégique de Renforcement du Système national de Protection de l'Enfant pour Prévenir et Combattre la Violence, la Maltraitance et l'Exploitation des Enfants en Afrique de l'Ouest

59. La Commission a présenté un rapport portant sur une réunion ministérielle de la CEDEAO sur la protection de l'enfant, qui a été organisée le 04 Octobre 2017 pour examiner le «Cadre stratégique de la CEDEAO pour le Renforcement des Systèmes nationaux de Protection de l'Enfant pour Prévenir et Combattre la Violence, la Maltraitance et l'Exploitation des Enfants en Afrique de l'Ouest». En collaboration avec ses partenaires, notamment le « Groupe de Travail régional sur la Protection de l'Enfant », la Commission a élaboré ce Cadre Stratégique et posé les bases de la mise en place et du renforcement des Systèmes Nationaux de Protection de l'enfant à travers les quinze Etats membres de l'espace de la CEDEAO. Le cadre devrait promouvoir la redevabilité et fournir des orientations et des conseils aux États membres en matière de Protection de l'enfant, et influencer les initiatives des programmes nationaux qui promeuvent un environnement protecteur au profit des enfants, de sorte que les enfants de moins de 18 ans dans l'espace de la CEDEAO bénéficient de services de prévention et d'intervention équitables en cas de violence, d'abus, d'exploitation aussi bien en situation d'urgence qu'en dehors des urgences.

60. Le cadre stratégique énonce cinq priorités de protection nécessitant une action urgente de la part des 15 États membres. Il fournit également des conseils détaillés sur les approches probantes pour prévenir et combattre la violence, la maltraitance et l'exploitation des enfants dans la région, à la fois dans des situations d'urgence et en dehors des urgences. Les cinq domaines prioritaires de la protection sont les suivants: la violence (sexuelle, physique et émotionnelle) contre les enfants; le mariage des enfants; le travail des enfants; l'enregistrement des naissances; et la migration des enfants.

61. Le cadre stratégique de la CEDEAO s'appuie sur les politiques et instruments régionaux et internationaux antérieurs relatifs à la protection de l'enfant, notamment le Traité multilatéral de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Déclaration et la mise en œuvre de la Décennie de Culture des Droits de l'Enfant (2001-2010) et la Politique de l'Enfant de la CEDEAO, ainsi que le Plan d'Action Stratégique de 2013, entre autres.

62. La protection de l'enfant en Afrique de l'Ouest dépendra donc de l'efficacité avec laquelle les engagements détaillés dans le cadre stratégique seront opérationnalisés dans les États membres. Ces engagements comprennent le respect des cadres juridiques internationaux ; le renforcement des politiques, des structures, des fonctions et du cadre institutionnel; la coopération internationale et l'identification des parties prenantes; la mise en réseau des partenaires et la participation des jeunes; les ressources humaines et le renforcement des capacités ; la fourniture des services et les systèmes de gestion de l'information; la mobilisation, l'allocation et la gestion responsable des ressources; la communication, la mobilisation sociale et les responsabilités régionales, ainsi que le suivi et l'évaluation.

63. Le Conseil des Ministres est invité à adopter formellement le rapport de la réunion ministérielle sur la Protection de l'Enfant qui émane des Ministres des États membres de la CEDEAO et qui recommande principalement l'adoption du « Cadre Stratégique de la CEDEAO sur le Renforcement des Systèmes Nationaux de Protection de l'Enfant pour prévenir et combattre la violence, la maltraitance et l'exploitation à l'égard des Enfants en Afrique de l'Ouest » et de bien vouloir le transmettre à la Conférence des Chefs d'Etat pour approbation.

64. Le Conseil a adopté le rapport et le cadre de protection des enfants, en convenant de les soumettre à la Conférence pour approbation.

E. Présentation et examen du Plan d'Action de lutte contre la Traite des Personnes (2018 -2022)

65. En réponse au Protocole adopté par les Nations Unies en 2000 dans le but de *prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (Protocole de Palerme), les États membres de la CEDEAO ont affirmé, en 2001, leur engagement à éradiquer la traite des personnes dans la région en adoptant la *'Déclaration de Lutte contre la Traite des Personnes'* et le premier *Plan d'Action de la CEDEAO contre la Traite des Personnes (2002-2003)*. A travers ces instruments, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont exprimé leur vision selon laquelle tous les citoyens de la Communauté, notamment les femmes et les enfants bénéficieront de mesures de protection efficaces contre la traite des êtres humains.

66. Depuis 2002, la Commission de la CEDEAO a mis en œuvre trois principaux plans d'action. Il s'agit du plan d'action 2002-2003, du plan d'action conjoint CEEAC-CEDEAO 2006-2009 et du plan d'action 2008-2011.

67. Lors de la réunion de revue annuelle des États membres de la CEDEAO en 2014, il a été décidé d'élaborer un nouveau plan d'action prenant en compte les recommandations formulées dans les rapports d'étude d'impact et de la réunion technique des experts/FMM concernant le plan d'action précédent. Par conséquent, l'élaboration du Plan d'action 2018-2022 de la CEDEAO contre la Traite des Personnes est devenue un impératif, l'objectif étant de faire en sorte que "toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants au sein de l'espace de la CEDEAO bénéficient de mesures de protection efficaces contre le trafic des personnes".

68. Le Plan d'Action 2018-2022 de Lutte contre la Traite des Personnes prend en compte les domaines essentiels tels que la politique, la législation et les cadres institutionnels sur la prévention et la répression de la traite des personnes ; l'efficacité du mécanisme de protection et d'appui aux victimes de la traite des personnes ; la promotion des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité à ce fléau à l'intérieur de la communauté de la CEDEAO, notamment en faveur des femmes et des enfants ; la connaissance et l'échange de données sur le trafic de personnes dans la région ; le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques dans leurs efforts de lutte effective contre le problème à travers des formations spécialisées ; les renforcement des mesures idoines quant à l'authenticité et la pertinence des documents de voyage et d'identité au sein de l'espace de la CEDEAO ; et le renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre effective et efficiente du plan d'action ; toutes choses qui favoriseraient l'efficacité de la coordination nationale et régionale

des activités et interventions de lutte contre la traite des personnes, voire, du suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2018-2022.

69. Il s'agit d'un plan d'action préexistant qui a été renouvelé et validé par les points focaux nationaux des États membres sur la lutte contre la traite des personnes et qui est donc présenté en vue de son approbation par les Chefs d'État.

70. Le Conseil des Ministres est invité à examiner formellement le Rapport des Experts sur la Lutte contre la Traite des Personnes dans les États membres de la CEDEAO, voire sur le "Plan d'Action de la CEDEAO contre le Trafic des Personnes, en particulier des Femmes et des Enfants (2018 - 2022)" et à bien vouloir le transmettre à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour approbation.

71. Le Conseil a félicité la Commission pour cette initiative et convenu de recommander les projets d'instrument à l'approbation de la Conférence.

F. Rapport sur les Déclarations publiées à l'issue de l'édition 2017 du Forum des Premières Dames des pays membres de la CEDEAO

72. La Commission a présenté un rapport portant sur les conclusions du forum des Premières Dames des pays membres de la CEDEAO, organisé le jeudi 5 octobre 2017 au Niger, sous le haut patronage de S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise et actuel Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

73. Le Conseil a félicité le Président de la Conférence, ainsi que la Commission pour cette initiative, saluant par ailleurs l'engagement pris par Leurs Excellences, ainsi qu'il ressort des Déclarations publiées, d'apporter un appui à la Commission pour la mise en œuvre de trois initiatives de la plus haute importance concernant la protection des femmes et des enfants dans la région, à savoir :

- la Déclaration relative à l'éradication de la fistule obstétricale en Afrique de l'Ouest ;
- la Déclaration relative à l'élimination des mutilations génitales féminines en Afrique de l'Ouest ;

- la Déclaration relative à la protection de l'enfant, y compris la lutte contre le trafic d'êtres humains, l'exploitation des enfants, le travail des enfants et toutes formes de violences à l'encontre des enfants.

Point J: Présentation et examen du Rapport des Ministres de l'Education sur l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats

74. La réunion des ministres de l'Education de la CEDEAO s'est tenue les 28-29 Septembre 2017 à Lomé, République togolaise sur le thème du partage d'expériences et du renforcement des meilleures pratiques novatrices pour l'harmonisation des systèmes éducatifs et le Développement du Capital humain pour une valorisation de l'économie du savoir.

75. La réunion a enregistré la participation de 26 ministres en charge des systèmes éducatifs, 35 partenaires au développement et des organisations de la société civile qui ont délibéré et décidé sur les résultats de la réunion des experts (22 et 23 septembre à Abuja) et approuvé les principales recommandations pour adoption par le Conseil et la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

76. Il s'agit tout particulièrement de :

- La création d'une agence spécialisée de soutien à l'Education de la CEDEAO pour plus d'impact sur :
 - la structure de gouvernance de l'éducation et de la gestion des crises scolaire et universitaire en mettant l'accent sur la médiation, l'assurance qualité, les procédures d'accréditation, la reconnaissance des diplômes et certificats entre les États membres ;
 - La réforme des curricula et la pédagogie pour satisfaire les besoins des utilisateurs et répondre à la demande du marché de l'emploi ;
 - La mobilisation des ressources et la coordination de partenaires pour créer plus de cohérence et de synergie et accroître l'efficacité du système.

77. Le soutien de la Banque Mondiale pour les Centres d'Excellence Africain (CEA) pour plus d'impact, l'ANCEFA pour la promotion de l'accès à l'éducation pour tous, la Bad pour le Développement du Capital Humain, le CIEFFA pour l'éducation des filles, le WACREN pour Connectivité TIC des universités et centres de recherche, le Sasakawa Africa Fund for Education ou SAFE programmes, l'APSS avec ces activités sur l'éducation des populations nomades, Le Skills 'G' pour le renforcement des enseignants dans l'EFTP, le WANEP pour l'éducation pour la paix, ADEA pour le SIGE et l'UNIDOC pour le curricula sur la lutte contre la drogue.

78. Les Ministres se sont par ailleurs penchés sur la question du renforcement de la formation technique et professionnelle pour plus d'employabilité des jeunes. Ils ont encouragé les mécanismes de vulgarisation des idéaux de l'intégration

régionale dans les écoles. C'est ainsi qu'ils ont décidé d'adopter les modèles de cahiers scolaires proposés par la Commission et recommandés que le drapeau de la CEDEAO flotte dans les établissements scolaires aux côtés des drapeaux nationaux. Ils ont également encouragé l'harmonisation de l'enseignement de base.

79. Le Conseil a adopté le rapport, ainsi que les recommandations qu'il contient.

Point K : Présentation et examen du Mémoire sur la quinzième réunion des Ministres de la CEDEAO en charge des Télécommunications et des TIC

80. La quinzième (15^e) réunion des Ministres de la CEDEAO en charge des Télécommunications/TIC, qui s'est tenue le 6 octobre 2017 à Praia au Cabo Verde a adopté l'Acte additionnel révisé relatif à l'accès et au service universels et le projet de Règlement relatif à la mise en place d'un service d'itinérance gratuit dans l'espace CEDEAO.

81. Les ministres ont également approuvé le plan financier de la Stratégie régionale révisée 2018 – 2023 de la CEDEAO pour les TIC, ainsi que les Termes de référence du Comité régional sur la gestion du spectre, la liste des laboratoires recommandés pour l'accréditation des laboratoires de tests de conformité des récepteurs de TNT et le projet de Recommandation sur une approche harmonisée d'octroi de licences nationales et de reconnaissance mutuelle au niveau sous-régional des stations terriennes en mouvement.

82. Par ailleurs, les ministres ont apporté leur soutien à l'initiative de câble sous-marin Amilcar Cabral qui reliera le Cabo Verde à la Guinée Bissau et à certains pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone). Ils ont également convenu de l'élaboration d'une politique régionale sur la planification numérique pour encourager les Etats membres à planifier le déploiement de câbles à fibres optiques dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures, notamment les routes, les chemins de fer, les réseaux électriques.

83. Le Conseil a adopté le rapport, ainsi que les recommandations qu'il contient.

Point L : Présentation et examen du mémorandum sur la résiliation du contrat relatif au logiciel d'analyse et de traitement des déclarations d'opérations suspectes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

84. Se référant à la décision de la 74^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 16 mai 2015 à Accra, au Ghana, laquelle a approuvé le versement des arriérés dus à JetLink Ventures, fournisseur du logiciel d'analyse (Oracle Mantas) utilisé dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le Directeur Général du GIABA a informé le Conseil que depuis lors, l'institution dont il a la charge s'est

intégralement acquitté de tous les arriérés qui se chiffraient à trois millions trois cent cinquante-deux mille huit, virgule soixante-seize (3 532 008,76 \$), au titre du coût d'installation du logiciel dans les Etats membres bénéficiaires et des frais encourus jusqu'en juin 2017 pour sa maintenance annuelle.

85. Suite à une série de plaintes de Cellules de Renseignements Financiers (CRF) des 13 États membres bénéficiaires indiquant que le logiciel ne répond pas aux attentes de ses utilisateurs, le GIABA a réuni en novembre 2016 l'ensemble des parties prenantes au projet, notamment les cellules de renseignement financier bénéficiaires et le fournisseur du logiciel, pour trouver les voies et moyens pour corriger les défaillances identifiées dans la version du logiciel livré. Lors de cette réunion, le fournisseur a proposé une nouvelle version que la société avait développée afin de combler les lacunes identifiées. Toutefois, cette nouvelle version ne sera mise à la disposition des bénéficiaires que moyennant montant additionnel par le GIABA.

86. En vue de s'assurer de l'ampleur de ces problèmes, le GIABA a engagé deux (2) experts en juin 2017 pour (i) évaluer l'état de satisfaction des utilisateurs et (ii) formuler les recommandations les plus pertinentes pour permettre à la Direction Générale de prendre la décision la plus appropriée.

87. Le Directeur Général a par ailleurs indiqué qu'en plus des trois millions cinq cent cinquante-deux mille huit (3 552 008,76) US Dollars déjà payés au titre du projet, si le logiciel en cause devait continuer à faire l'objet d'une maintenance par le fournisseur, alors les frais annuels de 392 700 dollars US continueront d'être payés indéfiniment par le GIABA pour un logiciel défectueux qui, selon le rapport des experts, ne satisfait pas aux besoins de ces CRF.

88. Le Conseil a pris note du mémorandum présenté par le GIABA. Il a par ailleurs demandé de résilier, avec effet immédiat, le contrat d'acquisition du logiciel d'analyse et de traitement des déclarations d'opérations suspectes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, fourni par JetLink Ventures, et de rendre compte au Conseil lors de sa prochaine session.

Point M : Présentation et examen du rapport des Ministres de l'Industrie

89. Le mémorandum présenté par la Commission, porte sur le rapport de la réunion des Ministres de la CEDEAO en charge de la Qualité. Cette réunion, tenue les 19 et 20 octobre 2017 à Niamey, au Niger a été consacrée à l'examen et l'adoption des normes harmonisées de la CEDEAO.

90. Ainsi, 53 normes harmonisées ECOSTAND portant sur les produits agricoles, les produits alimentaires, les produits chimiques, les produits du bâtiment et de la construction, les matériels électrotechniques et les services du tourisme ont été adoptés par la réunion des Ministres.

91. Le mémorandum exhorte le Conseil des Ministres à approuver le rapport de la réunion des Ministres sectoriels portant sur les 53 normes harmonisées ainsi que les Règlements portant sur leur homologation.

92. Le Conseil a adopté le rapport, ainsi que les Règlements portant approbation des normes.

Point N : Présentation et examen du Rapport de la Réunion du Conseil de convergence de la CEDEAO

93. Le rapport 2016 de convergence de la CEDEAO a passé en revue les performances macroéconomiques et l'état de convergence des pays membres et a formulé des recommandations spécifiques à chaque Etat pour améliorer et/ou consolider sa situation économique et financière ainsi que de convergence. Il en ressort que la situation en 2016 ne s'est pas améliorée par rapport à 2015 en termes de respect des critères de convergence macroéconomiques en vigueur.

94. A la suite de ses délibérations, la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil de convergence tenue, le 14 septembre 2017 à Bamako a exhorté les *Etats membres* à élaborer et transmettre régulièrement les rapports périodiques ainsi que les programmes pluriannuels de convergence, conformément aux dispositions du Pacte de convergence. En outre, la Commission de la CEDEAO a été invitée à réfléchir sur comment assurer une participation accrue des Ministres en charge des Finances aux sessions du Conseil de convergence qui doivent avoir lieu deux fois par an et à renforcer le dispositif de la surveillance multilatérale en vue d'un meilleur suivi des économies nationales.

95. Le Conseil des Ministres a entériné les recommandations formulées dans le rapport et convenu de transmettre ledit rapport à l'attention de la Conférence.

Point O : Présentation et examen du Rapport de la Task Force Présidentielle sur la monnaie unique de la CEDEAO

96. La Commission a présenté les conclusions de la 4^e réunion de la Task Force Présidentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO, tenue le 24 octobre 2017 à Niamey. Les Chefs d'Etat de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Niger et du Nigeria y ont pris part en qualité de membres, aux côtés du Président de la République togolaise, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. La session a été précédée de la réunion du comité ministériel chargé d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes activités de la feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO. A l'issue de la réunion, la Task Force a instruit le comité ministériel de se réunir dans trois mois, à l'effet de proposer une nouvelle feuille de route pour accélérer la réalisation des objectifs de création de la monnaie unique à l'horizon 2020, avec les pays qui d'ici-là auraient respecté les critères de convergence. La Task Force a décidé d'organiser sa 5^e réunion en février 2018 à Accra.

97. Le Conseil des Ministres a approuvé les conclusions de la réunion de la Task Force et a décidé de les soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen.

Point P : Présentation et examen du Rapport de la réunion des Ministres des Finances relative à l'adoption du Code des Douanes de la CEDEAO et des Directives sur les Réformes Fiscales

98. Le Ministre des Finances de la République Togolaise, M. Sani YAYA a présenté le rapport de la réunion sectorielle des Ministres des Finances de la CEDEAO qui s'est tenue le 24 novembre 2017 à Abuja et qui a permis la validation d'un projet d'Acte additionnel sur le code des douanes de la CEDEAO et de deux Directives sur les réformes fiscales.

99. Le Conseil a pris note de cette présentation et a validé le projet d'Acte additionnel sur le Code des Douanes de la Communauté, ainsi que les 3 projets de Directive respectivement sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), sur l'harmonisation des droits d'accise sur les produits du tabac ainsi que celle sur le cadre institutionnel de la transition fiscale. Le Conseil recommande les 2 premières Directives à l'adoption de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La 3^e Directive qui est d'ordre opérationnel pourrait être prise par le Président de la Commission de la CEDEAO pour son application.

100. Toutefois, la Côte d'Ivoire et le Mali ont émis quelques réserves relatives au projet de Directive sur l'harmonisation des droits d'accise sur les produits du tabac et ont souhaité la réalisation d'une étude d'impact et une concertation nationale de toutes les parties prenantes sur ce projet.

Point Q : Présentation et examen du rapport final de la 31^{ème} réunion du Comité d'Audit de la CEDEAO

101. Le Président du Comité d'audit a présenté le rapport de la Réunion du Comité d'Audit qui s'est tenue à Abuja les 11 et 12 décembre 2017 ;

102. Le rapport du Comité d'Audit porte sur les points suivants:

- les Etats Financiers 2013, 2014, 2015 de toutes les Institutions de la CEDEAO ;
- les rapports des Organes de Contrôle notamment le Contrôleur Financier et le Chef de l'Audit Interne ;
- les projets d'organigramme du Bureau de l'Auditeur Général

103. Recommandations du Comité d'Audit :

- adoption des états financiers de 2013 certifiés par le Commissaire aux comptes, le cabinet KPMG Ghana ;

- renforcement des fonctions de contrôle des Institutions de la CEDEAO ;
- mise à disposition des documents relatifs à la Réforme Institutionnelle portant sur la création du Bureau de l'Auditeur Général.

104. Le Président du Comité d'Audit a indiqué que l'audit des exercices 2014 et 2015 reste à finaliser.

105. Le Conseil a réitéré sa préoccupation au sujet du retard accusé dans la soumission des états financiers consolidés audités des institutions de la Communauté pour la période allant de 2014 à 2016. Il a toutefois approuvé les états financiers audités de 2013 et demandé à la Commission de fournir toute la documentation nécessaire afin de permettre au Comité d'audit de suivre le processus d'audit desdits comptes.

106. La Commission est également invitée à transmettre au Comité d'Audit les documents relatifs au nouveau Bureau de l'Auditeur Général.

Point R: Présentation du rapport du Conseil judiciaire

107. La Commission a présenté le rapport de la réunion du Conseil judiciaire tenue le 9 décembre 2017 pour recruter un juge libérien en remplacement du juge Micah Wilkins Wright qui a été révoqué. Cette révocation fait suite à un jugement rendu par la Cour suprême du Libéria, accusant le juge Wright d'infractions antérieures à sa nomination au poste de Juge de la Cour de justice de la Communauté.

108. Conformément à la procédure de recrutement des juges de la Cour, le Conseil judiciaire a organisé des entretiens de trois candidats dont les noms ont été envoyés par le Liberia.

109. A l'issue de la procédure, M. Yusuf Kabba est recommandé au poste de Juge à la Cour de justice de la Communauté en remplacement du Juge Micah Wilkins Wright pour compléter le mandat de la République du Libéria.

110. Le Conseil a félicité la Commission pour la qualité du rapport et accepté de recommander à la Conférence d'entériner la nomination du Juge Yusuf Kabba.

111. Le Conseil a également prié la délégation cap-verdienne de signifier au vice-président cap-verdien du Conseil judiciaire, qu'il est tenu d'assister aux réunions du Conseil judiciaire.

POINTS POUR INFORMATION

Point S: Mémoire sur la création d'une station de radio de la CEDEAO : transfert à la CEDEAO de la Station de radio de la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL)

112. La création d'une station de Radio/TV de la CEDEAO vise à promouvoir l'intégration des populations ouest africaines, la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et la bonne gouvernance, ainsi qu'à combler les lacunes en matière

d'informations sur les programmes mis en œuvre par les institutions de la CEDEAO dans le domaine de l'intégration régionale et du développement socioéconomique.

113. Il convient de rappeler que la Commission de la CEDEAO a été chargée d'étudier les besoins techniques, opérationnels et financiers liés à la mise en œuvre de la station de Radio/TV de la CEDEAO. Un rapport complet sur les exigences techniques et financières de mise en œuvre de la station de Radio/TV de la CEDEAO a été présenté à la 22ème session du CAF qui a recommandé à la Commission d'explorer d'autres mécanismes de financement au regard des contraintes financières auxquelles est confrontée la Communauté.

114. Saisissant l'occasion de la fermeture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en mars 2018, la Commission de la CEDEAO a demandé et obtenu du Liberia et des Nations Unies l'autorisation d'exploiter la radio de la MINUL à Monrovia d'ici 2018. Elle procèdera en 2018 au lancement de la radio de la CEDEAO au Libéria à un coût abordable et a élaboré des plans d'un agrandissement progressif de la couverture au-delà des frontières du Liberia et dans les quatorze autres pays d'Afrique de l'Ouest à partir de 2019. La Commission a également indiqué dans la note conceptuelle pour la stratégie de gestion de la radio et son mode de financement a été élaborée.

115. Le Conseil a pris note de l'information et a félicité la Commission pour cette initiative. Il a également exprimé ses remerciements aux Nations Unies pour avoir gracieusement accédé à la requête de la CEDEAO concernant la reprise de la station de radio de la MINUL.

Point T : Point sur le projet de réforme institutionnelle

116. La Commission a, dans un Mémoire, fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle engagé en 2006 avec la transformation du Secrétariat exécutif en une Commission. Elle a rappelé la phase 2013-2015 des réformes au cours de laquelle ont été formulées des propositions relatives à la restructuration de certaines institutions de la Communauté, notamment la Commission au sujet de laquelle ont été formulées une myriade de propositions visant à améliorer les procédures et processus des systèmes opérationnels de toutes les institutions, en vue de les rendre plus efficaces.

117. Dans la présentation, l'accent a été principalement mis sur les décisions de la 78^e Session du Conseil des ministres et de la 51^e Session ordinaire de la Conférence, tenues respectivement du 1^{er} au 2 juin 2017 et le 4 juin 2017 à Monrovia. Ces décisions prises dans le cadre des réformes en cours concernaient la structure de la Commission, la création de certains postes et bureaux clés, y compris l'adoption de quelques importantes politiques qui permettraient généralement d'améliorer l'efficacité et l'efficacité opérationnelles dans la Communauté.

118. La Commission a fait remarquer que conformément aux directives des réunions mentionnées ci-dessus, les travaux d'élaboration de l'organigramme de la Commission à neuf (9) membres nouvellement adoptée avaient été achevés et seront soumis à l'étude du Comité de l'Administration et des Finances au cours d'une réunion extraordinaire prévue au début du mois de janvier 2018. Elle devra formuler des recommandations qui seront transmises au Conseil pour approbation.

119. La Commission a également fait savoir que des travaux liés à d'autres aspects de la réforme, tels que la restructuration des autres institutions, la conduite d'un audit des compétences du personnel de la Communauté et le renforcement des fonctions de contrôle interne de la Commission dans les domaines de la comptabilité, des finances, des Ressources humaines et de l'approvisionnement était en cours.

120. Le Conseil a pris note de ce compte rendu et demandé à la Commission de diligenter la procédure afin que la réforme puisse être finalisée au cours du premier trimestre 2018.

Point U : Point sur la mise en œuvre de la Politique industrielle commune de la CEDEAO

121. Le mémorandum présenté à ce sujet par la Commission porte sur l'état de mise en œuvre de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2010 en application du Traité révisé de la CEDEAO.

122. Le mémorandum souligne l'importance de cette politique qui vise essentiellement à accélérer l'industrialisation en Afrique de l'Ouest par la mise en œuvre des programmes et projets d'envergure.

123. Toutefois, cette ambition de développement industriel de l'Afrique de l'Ouest reste fortement contrariée en raison des difficultés financières et des allocations de ressources peu adéquates liées à la mise en œuvre de la PICA.

124. Le mémorandum donne un aperçu général des contraintes et défis majeurs portant sur les préoccupations des industriels, la faiblesse de la gouvernance industrielle et des ressources pour les investissements industriels au niveau des Etats membres, les problèmes liés au développement des chaînes de valeur.

125. Le mémorandum donne également un aperçu des programmes et actions en cours, notamment, la mise en place de l'infrastructure qualité régionale, la promotion de l'agro-industrie par le développement des chaînes de valeur, la promotion de l'industrie pharmaceutique régionale, l'élaboration de la politique régionale automobile.

126. Ce mémorandum a pour but d'informer le Conseil des Ministres sur les enjeux et les contraintes de l'industrialisation régionale et de l'exhorter à prendre

toutes les mesures nécessaires visant la mise en œuvre de la PICA0 à la hauteur des ambitions de développement industriel de la région.

127. Le Conseil a pris note du mémorandum et a adopté les recommandations qu'il contient.

Point V: Compte rendu sur l'organisation d'une Table ronde sur le Programme de développement communautaire

128. Faisant suite à la décision de la 49^{ème} Session Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'organiser la table ronde pour le financement des projets prioritaires du Programme Communautaire de Développement (PCD) à Abidjan (Côte d'Ivoire), la Commission de la CEDEAO a retenu **les dates du 25 et 26 janvier 2018**, en accord avec les autorités ivoiriennes.

129. A cet égard, la Commission a mené un ensemble d'activités préparatoires liées notamment à la finalisation des documents techniques, à la consultation et sensibilisation des partenaires et investisseurs, à l'organisation pratique de la Table ronde.

130. Les documents techniques préparés portent essentiellement sur les sept (7) projets prioritaires retenus pour la table ronde couvrant les domaines des infrastructures de transport et d'énergie, de l'agriculture et de la santé ont été. Une structuration technique a été proposée pour les projets éligibles en partenariat public privé (PPP) avec l'appui de l'Unité Régionale PPP de la BOAD.

131. Des activités de consultation et de sensibilisation se sont poursuivies auprès des agences du système des Nations Unies, des Gouverneurs des Banques Centrales et des Ministres de l'Economie et des finances de la région. En ce qui concerne les consultations des investisseurs du secteur privé régional, la Commission a poursuivi ses discussions avec la Fédération West Africaine des Chambres de Commerce et d'Industrie (FEWACCI) pour la finalisation technique du Projet Sealink, ainsi que pour la mobilisation des acteurs majeurs du secteur privé régional à la Table ronde. Les institutions financières et de garantie sensibilisées ont convenu de faire des plaidoyers pour accompagner le financement des projets prioritaires.

132. En ce qui concerne l'organisation pratique de la Table ronde, la Commission a mis en œuvre plusieurs activités relatives à l'élaboration de documents de la Table ronde, aux recrutements des agences de communication et événementielle, à l'identification des participants, à la préparation et à l'envoi de lettres d'invitation.

133. Le Conseil a pris note des informations.

Point W: Mémorandum relatif à la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO

134. Le Président de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE) a fait le point des activités de sa structure. Il a indiqué que la Task Force a réalisé une mission de plaidoyer dans douze (12) des quinze (15) Etats Membres. A la fin de ces missions, la Task Force a noté des barrières tarifaires et non-tarifaires ainsi que des pratiques anormales dans les Etats Membres. Les Etats Membres visités ont pris des engagements pour éliminer durablement les barrières au commerce intra régional identifiées au cours de la mission, consignés dans un Aide-Mémoire.

135. Au regard de la persistance des pratiques anormales aux frontières et sur les corridors, le Président de la Task Force a demandé le renforcement des prérogatives de contrôle de sa structure sur les activités illégitimes.

136. Après avoir pris note de l'état d'exécution de la mission confiée à la Task Force par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil a approuvé la requête du Président de la Task Force d'effectuer des contrôles inopinés, en recommandant à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'y faire droit.

Point X: Divers

- Demandes d'appui à des candidatures de ressortissants de pays membres à des postes internationaux.

137. Les points suivants ont été examinés

- Demande formulée par le Burkina Faso pour un appui à la candidature de M. Brahim SANOU au poste de Vice-président de l'UIT.**
- Demande de soutien à la candidature du Ghana**

A un siège non-permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies, de 2020 à 2021 et,

Pour l'élection de Mme Gertrude Oforiwa Fefoame au sein du Comité des experts de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH).

- Demande faite par le Niger pour un appui à sa candidature à un siège de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies de 2020 à 2021.**

- iv. **Demande du Nigeria pour un appui à deux candidatures à l'Union internationale des Télécommunications (UIT)**
Réélection au Conseil de l'UIT pour un mandat allant de 2019 à 2022 ;
Présentation de M. William Ijeh, candidat au poste de Directeur du Bureau de développement de l'UIT.

138. Le Conseil a pris note de ces différentes requêtes et invité les Etats membres concernés à soumettre une requête formelle à la Commission, avec toute la documentation nécessaire.

Point Y : Adoption du Rapport

139. Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point Z :: Cérémonie de clôture

140. Le Président du Conseil des Ministres, S.E. le Professeur Robert Dussey, dans son mot de clôture, a remercié les participants à la la 79^{ème} session du Conseil, pour l'esprit de franche camaraderie qui a prévalu tout au long des travaux.

141. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la 79^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO et a souhaité aux participants un bon voyage vers leurs destinations respectives.

FAIT A ABUJA LE 14 DECEMBRE 2017



S.E. PROFESSEUR ROBERT DUSSEY

**PRESIDENT
POUR LE CONSEIL**

COMUNIDADE DOS ESTADOS
DA AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

**SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES DE LA EDEAO**

Abuja, 13 -14 décembre 2017

MOTION DE REMERCIEMENT

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO, réunis les 13 et 14 décembre 2017 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence, Muhammadu Buhari, Président et Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigeria, au Gouvernement et au peuple nigériens pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le succès de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 14 DECEMBRE 2017

POUR LE CONSEIL